



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION
ET DE L'ORGANISATION DES SOINS

Sous-Direction des Ressources Humaines
et du Système de Santé
Bureau de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu

Personnes chargées du dossier :
Anne DARDEL-Camen FUERTES
Téléphone : 01 40 56 65 63
Télécopie : 01 40 56 58 46
E-mail : anne.dardel@sante.gouv.fr

Paris, le 08 Mars 2010

La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

à

Monsieur Alain BEAUPIN
Président du Conseil National de la Formation
Médicale Continue - salariés
64 rue de la Glacière
75013 Paris



Monsieur le Président,

En vertu du décret N° 2006-650 du 2 juin 2006, les Conseils Nationaux de la Formation Continue agréent les organismes qui dispensent des actions de formation professionnelle continue.

La directive 2006/123 CE, dite « directive services », prévoyait un délai de transposition au 28 décembre 2009 dans les pays membres de l'Union européenne afin de garantir le libre accès à l'activité de services et son libre exercice sur le territoire.

Ainsi, l'État membre dans lequel un prestataire de services se déplace ne peut imposer le respect de ses propres exigences que pour autant que celles-ci sont non discriminatoires, proportionnées et justifiées par des raisons relatives à l'ordre public, la sécurité publique, la santé publique ou la protection de l'environnement. Il apparaît que le champ de la formation continue ne déroge pas aux principes de base de cette directive qui a été transposée en droit français. Ainsi, il n'est plus possible de soumettre à une procédure d'agrément les organismes de formation médicale continue.

Il en résulte que le Conseil National que vous présidez peut d'ores et déjà mettre fin à cette procédure. Cette mesure aura également pour effet de diminuer le rythme des réunions de ce Conseil, dans l'attente de la mise en place du nouveau dispositif de « développement professionnel continu ».

Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Signature
Anne Dardel-Camen Fuertes
Directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

ANNE DARDEL-CAMEN FUERTES